

Les frères Constans, à l'origine de la marque Grand-Constant, réputée, disparue et difficile à ressusciter

Célèbre dans le monde viticole français et bien plus largement européen au 18^e et plus encore au 19^e siècle, le Cahors « Grand-Constant » disparaît du marché au 20^e siècle. Retour sur cette marque -qui est parfois présentée aussi comme un véritable cru-, et sur ses créateurs, les frères Constans.

Trois frères originaires de Douelle

Dans son étude sur la bourgeoisie des campagnes et des bourgs sous l'Ancien Régime, Françoise Auricoste repère « les frères Constans de Douelle et Cessac », qui « appartenaient à une très ancienne famille de meuniers et minotiers »¹. Elle regrette cependant la disparition des registres notariaux anciens de Douelle, qui privent de sources précieuses pour mieux les connaître². Ses recherches et celles d'André Salvage nous permettent toutefois de trouver leurs origines du côté de Mercuès, et de les voir s'établir à Douelle au milieu du 17^e siècle³. Paul Constans, notaire qui s'est enrichi en prenant à ferme les rentes de la baronnie de Cessac, a pour fils Raynaud (ou Raymond) Constans qui s'établit à Cessac. Ce dernier épouse Louise Bergues, dont il a (au moins) trois fils, qui naissent dans les années suivant la mort du roi Louis XIV (1638-1715) : Jean-Pierre (né en 1720), Jean-Louis (né en 1722), Paul (né en 1727). Raynaud possède une vigne close de murs à Caillac -une plainte datée du 27 août 1706, contre ses voisins pris à chaparder du raisin, nous l'apprend. Ces trois fils seront négociants en blé et vin,

commerçant via Bordeaux avec la Hollande protestante, les pays d'Allemagne ou encore la Russie. Ce sont eux qui développent vraisemblablement la marque « Grand Constant », à une époque indéterminée.

En étudiant la seigneurie de Lagrézette, à Caillac, Sophie Brénac a retrouvé deux des trois frères : Jean-Pierre et Paul, fermiers du propriétaire, Jacques de Belcastel⁴. Par fermiers, il faut comprendre locataires. Ils exploitent les terres de la propriété moyennant un loyer en argent. Les deux négociants ne se contentent donc pas de vendre du vin, ils en supervisent aussi la production en faisant alliance avec les grands propriétaires fonciers. D'après les actes notariés, Jean-Pierre et Paul, parfois appelés « Constans Labarthe », résident au château.

On trouve les trois frères autour de la table d'un autre château, celui de Grézels, le 18 octobre 1755, aux côtés de six autres propriétaires et négociants respectés du vignoble, venus d'Albas ou de Castelfranc pour préparer la riposte à l'indélicate décision des jurats (maires) des Chartrons, qui venaient de fait saisir les barriques et distribuer le vin de Cahors aux hôpitaux de Bordeaux -en l'absence d'armement pour l'Europe du Nord, la guerre menaçant, les barriques n'étaient pas parties des chais des bords de la Garonne à la date limite prévue par les privilèges de Bordeaux ; les démarches des Quercynois, notamment

¹ Françoise Auricoste, *En Quercy. La bourgeoisie des campagnes et des bourgs* aux XVII^e et XVIII^e siècles, Bayac, Editions du Roc de Bourzac, 2000, p. 131.

² Idem, p. 162.

³ André Salvage, « La verrerie de Douelle » in Patrice Foissac, Pascal Griset, Léonard Laborie (éd.), *Vins de Cahors et du Quercy. Un recueil sur l'histoire des hommes, des lieux et des produits*, Pessac, MSHA, 2020.

⁴ Sophie Brénac-Lafon, *Vignoble et vin de Cahors, 1650-1850*, thèse de doctorat en histoire, Université Bordeaux Montaigne, 2020, p. 330.

auprès de l'Intendant, n'avaient pu faire transiger les jurats, qui appliquèrent strictement les dispositions légales⁵.

Jean-Louis Constans

Selon André Salvage toutefois, des trois frères, c'est Jean-Louis qui est « assurément le plus entreprenant ». De formation universitaire -il est, comme son frère aîné Jean-Pierre, bachelier en droit (1742)-, il peut aisément s'acquitter de ses fonctions de régisseur de la baronnie de Cessac et de ses dépendances. Sans doute cela l'aide-t-il aussi dans ses opérations financières diverses (affermage de terres et de moulins, rachat de la dîme inféodée de Cessac, nombreux prêts aux membres de la communauté de Douelle, notamment aux petits vigneron qui, au moment de la soudure et lorsque le vin se vend moins bien, doivent acheter du blé), et dans ses activités de négoce. Tout ceci lui permet de devenir un puissant propriétaire terrien, à la tête de 17 ha (dont la moitié en vignes) à Douelle, et d'autres terres à Rassiels.

Mais Jean-Louis Constans ne s'en tient pas là. Manifestement à l'affût de placements diversifiés, il prend part à la fondation d'une verrerie, qui s'installe dans la seconde moitié des années 1760 à Douelle. Alors que la production de bouteilles en verre est insuffisante dans le Bordelais, car très contrainte par les monopoles accordés à quelques fabricants, la famille protestante Delhoste (mère, fils et gendre, Joseph du Brocas), établie dans le négoce aux Chartrons et déjà propriétaire d'une verrerie à Nérac, obtient l'autorisation de créer une verrerie de bouteilles sur le Lot. Quand les Delhoste et du Brocas vendent leur établissement, dès 1769, Constans accroit sa part, portée à 50%, le reste étant acquis

par deux autres négociants bordelais (Baudoin et Vignes).

« Universitaire, négociant, propriétaire, « banquier », régisseur de biens nobles, propriétaire d'une verrerie et percepteur de la dîme, telles sont les multiples facettes de ce personnage hors du commun ». Les affaires verrières ne sont toutefois guère florissantes. La verrerie périclite dans le courant des années 1770, étant présentée au début des années 1780 comme à l'arrêt depuis plusieurs années. Ceci n'empêche pas notre fortuné résident de Douelle de laisser une très confortable dot de 10 000 livres à sa fille lors de son mariage en 1785⁶. À sa succession, son bien est estimé à plus de 34 000 livres (dont 12 000 de créances).

Grand-Constant : marque commerciale ou cru ?

Les Constans sont, de loin, la principale source d'approvisionnement en vins de cahors de l'importante maison de négoce bordelaise Beaujon et Petit durant la décennie 1750. Ils lui expédient par le Lot plus d'une centaine de tonneaux en 1755, 1756, 1757 ou 1760, années pourtant peu fastes du fait du déclenchement de la guerre de Sept Ans (1756-1763), qui voit l'Angleterre fermer son marché, et, dominatrice des mers, barrer la route aux exportations françaises vers les Antilles ou l'Europe du Nord. Les trois frères ne sont

⁶ Salvage donne comme date 1785. Un texte sur l'histoire de l'église Saint-Germain de Mercuès aussi :

http://www.mercues.fr/uploads/media/EGLISE_SAIN_T_GERMAIN.pdf. Mais l'arbre généalogique (reconstitué [ici](https://gw.geneanet.org/bkarl1?lang=en&n=constans&oc=0&p=marie+cecile) <https://gw.geneanet.org/bkarl1?lang=en&n=constans&oc=0&p=marie+cecile>) de Marie-Cécile Constans, fille de Jean-Louis Constans et d'Antoinette Testut, indique 1784. Les sources s'accordent sur le fait qu'elle épouse François Agar, qui sera négociant en vin à Mercuès (dont il deviendra aussi le maire) et à Paris, et propriétaire du domaine des Bouysses.

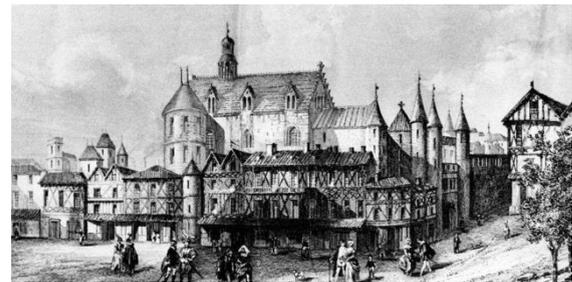
⁵ Françoise Auricoste, *En Quercy. La bourgeoisie*, op. cit., p. 161.

toutefois pas la seule source d'approvisionnement de Beaujon et Petit car une branche apparentée, établie à Albas et à Libos, expédie aussi sous ce nom⁷.

Que livrent les frères Constans ? La correspondance de la maison Beaujon et Petit fait mention de vins de Cahors, génériques, ainsi que de « Grand Constans » (avec un « s », montrant bien le lien avec la famille expéditrice), désignant un vin de qualité supérieure. D'autres sources de la même époque attestent du succès commercial des vins vendus sous cette dernière marque. Le Grand-Constans figure parmi les vins les plus prisés des côtes du Lot, surtout sur le marché hollandais⁸ (où avait émigré une partie de la famille Beaujon après la révocation de l'édit de Nantes en 1685).

Quand le seigneur de Lagrézette vend sa propriété au marquis Alexandre de Malartic en 1774, les frères Constans perdent le fermage, qui est repris par d'autres négociants. Mais la marque « Grand Constans » ne disparaît pas, au contraire, preuve d'une capacité d'approvisionnement plus large. D'où l'intérêt d'un investissement direct dans le foncier. Les vignes de Jean-Louis Constans à Douelle et Rassiels devaient probablement alimenter le Grand-Constans. La marque est même si bien établie que les négociants des Chartrons sont tentés de l'apposer sur les expéditions des Constans d'Albas. Dans la seconde moitié des années 1770, abusant de la proximité du nom, les Bordelais changent sur les barriques le « Cahors Constans du Bos » en « Grand Constans ». Ce ne sont pas les Constans de Douelle toutefois, mais ceux d'Albas qui se

plaignent et refusent, tout à leur fierté, la manipulation⁹. L'affaire est jugée devant le Parlement de Bordeaux, sans qu'on en connaisse l'issue. En attendant, comme en témoigne le négociant Devès en 1798, la fixation du prix du (ou des) vin des Constans fait référence pour tout le vignoble, étant attendue avec fébrilité chaque année¹⁰.



Le Parlement de Bordeaux au XVII^e siècle¹¹

La marque survit aux trois frères fondateurs, dans des conditions que nous ignorons. Au 19^e siècle, le Grand-Constans est plus cité que jamais et toujours de manière élogieuse. L'orthographe et la désignation exacte varient -Grand-Constans ou Cahors Grand-Constans ou encore Grand-Constant. Plus intéressant : la marque est parfois présentée comme un cru à part. Marque ou cru, l'affaire n'est pas claire dans le célèbre *Almanach de Gotha: annuaire généalogique, diplomatique et statistique*. Son édition de 1818 évoque au chapitre des vins de bordeaux : « La première place est due sans contredit aux vins de la contrée de Médoc (...), de Château-Lafite, Haut-Brion, Latour, Saint-Julien, Château Margaux, tous vins de première classe. Les vins

⁷ Sur ces cousins, Jean et son fils Antoine Constans, voir Françoise Auricoste, *En Quercy. La bourgeoisie*, op. cit., p. 155-157.

⁸ Sophie Brénac-Lafon, *Vignoble et vin de Cahors, 1650-1850*, op. cit., p. 582.

⁹ Françoise Auricoste, *En Quercy. La bourgeoisie*, op. cit., p. 159.

¹⁰ Idem, p. 163.

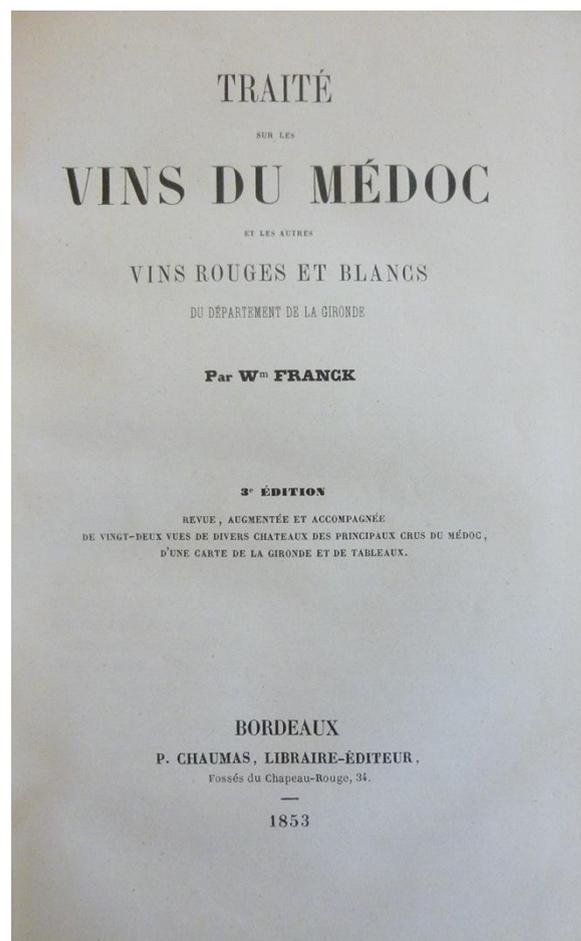
¹¹

<https://www.sudouest.fr/economie/tourisme/550-ans-de-parlement-une-histoire-bordelaise-9242355.php>

chargés de Cahors (Dép. du Lot) surtout le Cahors-grand-Constant, sont de vrais boute-feux. Ils doivent leur couleur et leur force à la torréfaction et la coction des raisins. On les vend sous le nom de Pontac, et on les envoie principalement aux villes de commerce de la Baltique et de la mer d'Allemagne, où les marchands les mêlent avec des vins plus légers. Pontac n'est qu'un petit canton très-peu étendu appartenant à une famille de ce nom. Le vin qu'il produit est délicieux ; mais il en fournit trop peu pour que le vrai Pontac puisse entrer dans le commerce »¹². Dans cette citation, le Grand-Constant pourrait aussi bien être une marque qu'une provenance, un cru. Le *Dictionnaire géographique universel* édité à Bruxelles en 1829 semble, lui, opter pour cette seconde interprétation dans son article consacré au Lot : « Les coteaux produisent une grande quantité de vins estimés, parmi lesquels on distingue ceux de Cahors et du Grand-Constant »¹³. Cahors et Grand-Constant sont ici présentées comme deux origines, placées au sommet des productions viticoles lotoises. Idem dans *The Penny Cyclopædia of the Society for the Diffusion of Useful Knowledge* (1839), qui écrit à propos des vins du Lot : « the export of wine is large, and the wines are in good repute, especially those of Cahors and Le Grand Constant ». William Franck maintient l'ambiguïté à travers les éditions successives de son *Traité sur les vins du Médoc et les autres vins rouges et blancs du département de la Gironde*.

¹² *Almanach de Gotha pour l'année 1818*, Gotha, chez Justus Perthes, 1818, p. 45.

¹³ *Dictionnaire géographique universel*, Bruxelles, Dewaet, 1829, p. 201.



En 1845, il affirme que « Les Cahors, Grand-Constant, se vendent habituellement 400 fr. le tonneau ; les marques moins estimées valent 200 à 300 fr. et quelquefois 350 fr. »¹⁴. Dans les éditions ultérieures, il propose un tableau dans lequel Cahors et Grand-Constant sont présentés comme deux origines, chacune commercialisée à travers des marques de plus ou moins grande notoriété : les « Cahors, Grand-Constant et autres premières marques » se vendent plus chers que les « Cahors, Grand-Constant, premières secondes marques », qui se vendent eux-mêmes plus chers que les « Cahors, Grand-Constant, deuxièmes secondes marques », eux-mêmes plus chers que les « Cahors, Grand-Constant, troisièmes secondes marques », et que les

¹⁴ William Franck, *Traité sur les vins du Médoc et les autres vins rouges et blancs du département de la Gironde*, Bordeaux, Chaumas, 1845 (2^e éd.), p. 254.

« Cahors, Grand-Constant, ordinaires »¹⁵. À moins que Grand-Constant ne soit dans ce cas de figure pas un cru, mais une marque commerciale renvoyant à une maison de négoce, qui proposerait différentes qualités (équivalente à une deuxième ou troisième marque) ?

À notre connaissance, Franck est le seul à distinguer plusieurs sous-catégories de Grand-Constant. Il arrive cependant que des auteurs en parle au pluriel. Prenons par exemple l'auteur de *La Clef de la cave*, qui entend faire œuvre de pédagogie en expliquant le vin aux Français. Il classe la production viticole en six catégories, des ordinaires aux grands vins. Parmi les grands vins, les moins nombreux, il distingue trois classes. En rouge, « Les Cahors *Grand Constant* » (notons le pluriel, et l'italique) figurent au rang des grands vins de deuxième classe (comme les deuxième crus classés bordelais par exemple ou les Corton et autres premières cuvées de Volnay et de Nuits), tandis que les « premiers choix de Cahors et de Gourdon » font partie des « grands ordinaires »¹⁶.



Alexandre Dumas¹⁷

Alexandre Dumas reprend en le citant le classement proposé par cet auteur dans son *Grand dictionnaire de cuisine*, publié en 1873. Mais il parle lui au singulier du « Cahors Grand-Constant », qu'il classe parmi les 150 vins que tout amphitryon doit avoir dans sa cave¹⁸.

¹⁵ William Franck, *Traité sur les vins du Médoc et les autres vins rouges et blancs du département de la Gironde*, Bordeaux, Chaumas, 1853 (3^e éd.), p. 306.

¹⁶ Guillaume Ludovic Maurial, *La Clef de la Cave, ce que chacun doit indispensablement savoir sur les vins et toutes boissons*, À l'Agence du vignoble, 1865, p. 10 et 18.

¹⁷

<https://edutheque.philharmoniedeparis.fr/biographie-alexandre-dumas-pere.aspx>

¹⁸ L'écrivain plaçait au sommet de sa hiérarchie des « grands vins rouges » 19 crus provenant de Gironde, 10 de Côte-d'Or, 4 de l'Yonne, 9 de la Drôme, 5 de la Marne, 2 des Basses-Pyrénées, 2 du Vaucluse, 3 des Pyrénées-Orientales... et donc un du Lot. Alexandre Dumas, Vuilleminot Denis-Joseph, *Grand dictionnaire de cuisine*, Paris, A. Lemerre, 1873, p. 1097.

Réserve 167463

GRAND DICTIONNAIRE
DE
CUISINE
PAR
ALEXANDRE DUMAS



PARIS
ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR
27-29, PASSAGE CHOISEUL, 27-29
M DCCC LXXIII



« Le vin est la partie intellectuelle d'un repas ... »¹⁹

Pluriel ou singulier, marque et / ou cru, les auteurs s'accordent sur la notoriété et la haute qualité de cette production lotoise. Quel rapport faut-il établir avec le Grand-Constant présenté dans l'*Annuaire-Almanach Didot-Bottin* de 1875, présenté comme établissement commissionnaire pour les produits du pays (vin, noix, prunes) sis à Cambou, commune d'Albas²⁰ ?

La disparition et l'impossible résurrection. Grand-Constant et Groot Constantia

En Russie, on connaît depuis longtemps le « Grand Constans Labarthe ». L'œnologue Vassili Tairov mentionne encore le « Cahors Grand-Constant » dans le

¹⁹ Alexandre Dumas, *Grand Dictionnaire de cuisine* (1873)

²⁰ *Annuaire-Almanach du commerce ou almanach des 500 000 adresses 1875*. Deuxième partie, Paris, Firmin Didot, 1876 (?), p. 2683.

dictionnaire encyclopédique russe de Brokgauz et Efron, publié entre 1890 et 1907²¹. Pourtant à cette date, la marque semble avoir disparu, sans doute emportée par le phylloxéra.

Par la suite, les mentions se font de plus en plus rares, comme un soleil qui pâlit. L'attention de ceux qui oeuvrent à la « renaissance » de la viticulture dans le Lot après le phylloxéra se concentre sur la marque « Cahors ». Grand-Constant tombe dans l'oubli.

Quand l'Union interprofessionnelle du vin de Cahors veut ressusciter cette marque patrimoniale en 2015, la Groot Constantia Trust l'en dissuade²². Cet organisme à but non lucratif est propriétaire de la plus ancienne exploitation viticole sud-africaine, véritable patrimoine historique national dont les origines remontent à 1685. À cette date, l'exploitation fondée près du Cape par un ressortissant hollandais portait le nom de Constantia. C'est plus tard (en 1712 semble-t-il) qu'apparut le nom Groot Constantia. Un siècle plus tard, l'exploitation fournit Napoléon Bonaparte en captivité sur l'île de Sainte-Hélène (1815-1821), avec un vin dont la marque est francisée (« Grand Constance »).

²¹ D'autres sont cités : le Cahors Duroc et le Cahors Marquère. *Enciklopedičeskij slovar'*. Article *cerkovnoe vino* (ЦЕРКОВНОЕ ВИНО), tome 38. Saint Petersburg, Brokgauz F.A., Efron I.A., 1903, cité par François-Xavier Nérard, « Du Cahors au kagor. Pistes pour une histoire du vin de Cahors en Russie » in Patrice Foissac, Pascal Griset, Léonard Laborie (éd.), *Vins de Cahors et du Quercy. Un recueil sur l'histoire des hommes, des lieux et des produits*, Pessac, MSHA, 2020.

²² D'autant que le dépôt à l'INPI suscite aussi l'opposition du géant néerlandais Heineken BV, qui exploite la marque Louis Constant (champagne).



Dépositaire de l'appellation d'origine Groot Constantia et de la marque Grand Constance, le Groot Constantia Trust estime que le Grand-Constant de Cahors serait « parasitaire ».



L'histoire du « Grand Constant » témoigne de la richesse de l'histoire du vin de Cahors ainsi que de la diversité des acteurs qui y ont pris une part plus ou moins visible. Elle atteste également que le « capital historique » d'un vignoble s'insère dans des dimensions très diverses, parfois oubliées, dont l'actualité ou des initiatives originales peuvent soudainement raviver l'attrait. Alors que les sources manquent souvent pour attester formellement de l'existence ou de l'ancienneté de tel ou tel évènement ou vocable, il nous reste quelques conjectures, évidemment fragiles pour essayer de mieux comprendre. Ne peut-on ainsi imaginer que si la Groot Constantia / Grand Constance a empêché la naissance du Grand Constant de Cahors au début du 21^e siècle, elle en fut peut-être pourtant bien à l'origine. On peut en effet s'interroger : une Dutch connexion, articulée autour de la place bordelaise et des réseaux protestants, n'a-t-elle pas été à l'œuvre pour promouvoir en Hollande un Cahors « Grand Constant » dont le nom aurait été inspiré par les expéditions déjà réputées en provenance de compatriotes œuvrant à la pointe sud de l'Afrique ? On peut très bien imaginer que le Grand Constant ait été un clin d'œil au Groot Constantia, jouant avec le nom de famille des producteurs négociants de Douelle. Retracer l'histoire du vin de Cahors fait décidément emprunter des routes précocement mondialisées ...